

Avis d'enquête publique

**SAS PARC EOLIEN DES LAVIERES (L'OREE DES BOIS)**

9A, rue René Char – 21000 DIJON (siège social)

Demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien comportant 6 aérogénérateurs et deux postes de livraison électrique sur les communes de Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine (21)

Par arrêté préfectoral n° 414 du 1<sup>er</sup> mars 2023 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DES LAVIERES (L'OREE DES BOIS), dont le siège social est situé 9A, rue René Char – 21000 DIJON, en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or l'autorisation d'exploiter une installation de production d'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique du vent, sur les communes de Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine (21), comportant 6 aérogénérateurs d'une hauteur totale en bout de pale de 200 mètres et de puissance unitaire de 4,5 MW, soit un parc d'une puissance maximale de 27 MW et deux postes de livraison électrique sur ces communes.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera **du mercredi 29 mars 2023 à 09H00 au mardi 02 mai 2023 à 17H00** en mairies de Cérilly (21330), *siège de l'enquête*, Sainte-Colombe-sur-Seine (21400) et Balot (21330).

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

**Madame Camille SAUGER**  
Côte d'Or Energies  
9A rue René Char - 21000 DIJON  
tél.: 03-80-50-99-20 -  
mail : [direction@cotedor-energies.fr](mailto:direction@cotedor-energies.fr)

• Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis des services, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire :

- dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de Cérilly, *siège de l'enquête*, Sainte-Colombe-sur-Seine et Balot où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture.

**Mairie de Cérilly** (21330) – *siège de l'enquête* – 22 route de Balot  
le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine** (21400) – 3 place de la Mairie –  
le lundi - mardi et jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
le mercredi et vendredi de 09h00 à 12h00

**Mairie de Balot** (21330) – 6 rue d'en Haut  
le lundi de 15h00 à 17h30  
le mardi de 9h00 à 11h00  
le jeudi de 14h00 à 18h00

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au mardi 02 mai 2023 à 17H00, en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4523>

- sur le site internet de la préfecture :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

- sur un poste informatique en mairie de Cérilly, *siège de l'enquête* (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

• Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions écrites :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, tenus à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de Cérilly, *siège de l'enquête*, Sainte-Colombe-sur-Seine et Balot (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus).

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au mardi 02 mai 2023 à 17H00, en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4523>

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le mardi 02 mai 2023 à 17H00 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :

[enquete-publique-4523@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4523@registre-dematerialise.fr)

- Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale à Mme Chantal DUBREUIL, Présidente de la commission d'enquête, en mairie de Cérilly (21330) – *siège de l'enquête* – 22 rue de Balot – avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le mardi 02 mai 2023 jusqu'à 17H00.

La commission d'enquête composée comme suit :

- Présidente :

Madame Chantal DUBREUIL

- Membres titulaires :

Madame Josette CHOUET LEFRANC

Monsieur Gilles GIACOMEL

se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous :

► **Mairie de Cérilly** (21330) – *siège de l'enquête* – {22 route de Balot}

Mercredi 29 mars 2023

de 09 h 00 à 12 h 00

Vendredi 14 avril 2023

de 14 h 00 à 17 h 00

Samedi 15 avril 2023

de 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi 21 avril 2023

de 14 h 00 à 17 h 00

Mardi 2 mai 2023

de 14 h 00 à 17 h 00

► **Mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine** (21400) – {3 place de la Mairie}

Mercredi 29 mars 2023	de 14 h 00 à 17 h 00
Jeudi 6 avril 2023	de 09 h 00 à 12 h 00
Vendredi 14 avril 2023	de 09 h 00 à 12 h 00
Vendredi 21 avril 2023	de 09 h 00 à 12 h 00
Mardi 2 mai 2023	de 09 h 00 à 12 h 00

► **Mairie de Balot** (21330) – {6 rue d'en Haut}

Jeudi 6 avril 2023	de 14 h 00 à 17 h 00
Samedi 15 avril 2023	de 09 h 00 à 12 h 00

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions de la commission d'enquête à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être sans délai tenue à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :

- à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi
- sur le site internet de la préfecture :  
<http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4523>

LE PREFET  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général  
Signé  
Frédéric CARRE